

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 14 Décembre 2022** à 18h00 Salle Louis Griffon, rue Pierre de Coubertin à Monchecourt que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la Communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

**Nombre total de délégués : 45**

**Présents : (titulaires et suppléants) 28**

**Absents : 6**

**Procuration : 11**

**Etaient présents (délégués titulaires) : 24**

**Pour la CCCO :** Alain BRUNEEL - Salvatore DE CESARE - Rodrigue LEBLAN - Eric MOREAU - Alain PAKOSZ - Pascal PRUVOST - Jean-Michel SIECZAREK - Alain SROGA - Jessica TANCA.

**Pour DOUAISIS AGGLO :** Karim BACHIRI - Gilles BARBIEUX - Christophe BLERVACQUE - Christophe CHARLES - Jean-Claude DESMENEZ - Christophe DUMONT - Alain DUPONT - Arnaud GLABIEN - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO - Jean-Christophe LECLERCQ - Jean-Michel LEROY - Jamila MEKKI - Claudine PARNETZKI - Arnaud PIESSET.

**Etaient présents (délégués suppléants) : 4**

**Pour la CCCO :** Jean-Marc LEFEBVRE suppléant de Romain DAPVRIL.

**Pour DOUAISIS AGGLO :** Sandrine PONTHEUX suppléante de Thierry FAIDHERBE - Bruno NAULIK suppléant de Damien FRENOY - Véronique PERU suppléante de Robert STRZELECKI.

**Etaient présents par procuration : 11**

**Pour la CCCO :** Marc DELECLUSE donne pouvoir à Alain PAKOSZ - Lionel FONTAINE donne pouvoir à Karim BACHIRI - François CRESTA donne pouvoir à Claude HEGO.

**Pour DOUAISIS AGGLO :** Delphine GUINEZ donne pouvoir à Alain DUPONT - Jacques LECLERCQ donne pouvoir à Gilles BARBIEUX - Yaël CZUPRYNA donne pouvoir à Christophe DUMONT - Jean-Michel SZATNY donne pouvoir à Arnaud PIESSET - Muriel DOUDOK donne pouvoir à Alain BRUNEEL - Lisiane DUBUS donne pouvoir à Jean-Luc HALLE - Maryline LUCAS donne pouvoir à Rodrigue LEBLAN - Philippe ROSZYK donne pouvoir à Bruno NAULIK.

**Etaient absents et excusés : 6**

**Pour la CCCO :** Frédéric DELANNOY - Donato MIRAGLIA - Julien QUENNESSON.

**Pour DOUAISIS AGGLO :** Reine Elise CARLIER - Franck VALEMBOIS- Christine ERADES.

**OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES PROPOSEES PAR LE TRESORIER**

**Monsieur le Président** indique que la Trésorerie a transmis au SMTD un état de créances à présenter en non-valeur arrêté à la date du 10/11/2022 d'un montant de 19,86 € pour le budget principal et de 1 935 € pour le budget annexe.

L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante de la collectivité dans l'exercice de sa compétence budgétaire. Elle est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

Cette procédure correspond à un seul apurement comptable. L'admission en non-valeur prononcée par le comité syndical ne met pas obstacle à l'exercice des poursuites. Elle n'éteint pas la dette du redevable. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à "meilleure fortune".

L'irrecouvrabilité peut trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, parti sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritiers...), dans l'échec des tentatives de recouvrement etc... Les créances proposées en non-valeur sont pour le budget principal une régularisation d'abonnement téléphonique et des abonnements de transport impayés pour les années 2018-2019-2020 pour le budget annexe.

Les crédits sont prévus au compte 6541 du budget principal et du budget annexe.

**Avis favorable du Bureau Syndical lors de la séance du 30 Novembre 2022.**

**Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir approuver l'admission en non-valeur des créances présentées par le Trésorier et reprises en annexe.**

**Monsieur le Président met au vote.**

**Le Comité après avoir délibéré**

Nombre d'inscrits : 45

Nombre de votants : 39

Suffrage exprimé : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

**APPROUVE l'admission en non-valeur des créances présentées par le Trésorier et reprises en annexe.**

**Fait et délibéré en séance**

**Le Président,**

**Claude HEGO**

**Le Secrétaire de séance,**

**Arnaud GLABIEN**

Envoyé et reçu en préfecture le 22.12.2022

Publié sur le site le 22.12.2022

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20221214-SMTD\_22\_12\_3\_2-DE

Ville	Exercice	Pièce	Libellé du titre	Reste dû à présenter	Motif de la présentation
Créances en non valeur arrêtées à la date du 10/11/2022					
15000 - S.M.T.D. - PRINCIPAL					
Exercice 2022					
Numéro de la liste 4504231411					
1 pièce présente pour un total de 19,86 €					
Villeneuve d'Ascq	2020	T-11	régularisation abonnement marché 2016-05	19,86	Combinaison infructueuse d'acte
Créances en non valeur arrêtées à la date du 10/11/2022					
15001 - BA Transports Publics					
Exercice 2022					
Numéro de la liste 5161820811					
27 pièces présentes pour un total de 1 935 €					
Ville	Exercice	Pièce	Libellé du titre	Reste dû à présenter	Motif de la présentation
Douai	2020	T-212	impayés abonnement fev 2019	40	Poursuite sans effet
Dechy	2021	T-125	impayés abonnement jan/fev 2020	54	RAR inférieur seuil poursuite
Douai	2021	T-126	impayés abonnement dec 2020	28	RAR inférieur seuil poursuite
Waziers	2021	T-127	impayés abonnement fev 2020	28	RAR inférieur seuil poursuite
Dechy	2021	T-128	impayés abonnement dec 2020	27	RAR inférieur seuil poursuite
Aniche	2021	T-129	impayés abonnement fev/mars/avr/juin 2020	108	NPAI et demande renseignement négative
Sin le Noble	2021	T-130	impayés abonnement fev 2020	28	RAR inférieur seuil poursuite
Roost-Warendin	2021	T-133	impayés abonnement mai 2020	3	RAR inférieur seuil poursuite
Roost-Warendin	2021	T-134	impayés abonnement mai 2020	3	RAR inférieur seuil poursuite
Dechy	2020	T-228	impayés abonnement fev 2019	27	RAR inférieur seuil poursuite
Lambres	2021	T-135	impayés abonnement fev 2020	28	RAR inférieur seuil poursuite
Dechy	2021	T-136	impayés abonnement juin 2020	27	RAR inférieur seuil poursuite
Douai	2020	T-240	impayés abonnement déc 2018 /fev/mai 2019	120	Certificat d'irrecouvrabilité pour le débiteur
Estrées	2021	T-6	impayés abonnement déc 2018 /fev/mai 2019	120	Certificat d'irrecouvrabilité pour le débiteur
Béthune	2021	T-7	impayés abonnement oct 2019	27	Certificat d'irrecouvrabilité pour le débiteur
Monchecourt	2021	T-8	impayés abonnement fév/mai 2019	80	Certificat d'irrecouvrabilité pour le débiteur
Guesnain	2021	T-9	impayés abonnement aout/nov 2019	54	Certificat d'irrecouvrabilité pour le débiteur
Lewarde	2021	T-11	impayés abonnement fév/mai 2019	80	Certificat d'irrecouvrabilité pour le débiteur
Waziers	2021	T-140	impayés abonnement fev 2020	28	RAR inférieur seuil poursuite
Waziers	2021	T-141	impayés abonnement fev 2020	28	RAR inférieur seuil poursuite
Aniche	2020	T-261	impayés abonnement fev/mai 2019	270	PV carence
Auberchicourt	2020	T-263	impayés abonnement fev-mars et de mai à dec 20	297	Certificat d'irrecouvrabilité pour le débiteur
Douai	2021	T-145	impayés abonnement déc 2020	27	RAR inférieur seuil poursuite
Auberchicourt	2020	T-265	impayés abonnement de mars à déc 2018 et janvir	297	Certificat d'irrecouvrabilité pour le débiteur
Auberchicourt	2021	T-147	impayés abonnement fev/mai 2020	31	Poursuite sans effet
Auby	2021	T-152	impayés abonnement fev 2020	28	RAR inférieur seuil poursuite
Monchecourt	2020	T-229	impayés abonnement fev/mai 2019	47	Certificat d'irrecouvrabilité pour le débiteur
<b>TOTAL</b>				<b>1 935</b>	

Envoyé et reçu en préfecture le 22.12.2022

Publié sur le site le 22.12.2022

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20221214-SMTD\_22\_12\_3\_2-DE